Nations Unies S/PV.7221



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7221e séance

Lundi 21 juillet 2014, à 15 heures
New York

Président :	M. Gasana	(Rwanda)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	Mme Bishop
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M. Naber
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	M. Asselborn
	Nigéria	Mme Ogwu
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

14-47583 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue aux Ministres qui participent à la présente séance. Leur participation confirme l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, de l'Indonésie, de l'Irlande, de l'Italie, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, des Philippines, de l'Ukraine et du Viet Nam à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/510, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Canada, le Chili, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Indonésie, l'Irlande, la Jordanie, la Lituanie, le Luxembourg, la Malaisie, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, les Philippines, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda, le Tchad, l'Ukraine et le Viet Nam.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2166 (2014).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Bishop (Australie) (*parle en anglais*) : L'adoption de la résolution 2166 (2014) est une mesure énergique du Conseil de sécurité. Il s'agit d'une réponse sans équivoque de la communauté internationale face à un acte tout à fait déplorable, à savoir la destruction du vol MH 17 de la Malaysia Airlines, qui a tué la totalité des 298 passagers et membres d'équipage présents à bord, dont 80 enfants. Les passagers étaient des ressortissants allemands, australiens, belges, britanniques, canadiens, indonésiens, malaisiens, néerlandais, néo-zélandais et philippins. Les Gouvernements de ces pays ont tous coparrainé la résolution d'aujourd'hui. Je leur en suis profondément reconnaissante. Un certain nombre de victimes avaient la double nationalité et étaient également des ressortissants d'autres pays. Il s'agissait tous d'innocents voyageant sur un vol commercial. Leur avion a été abattu au-dessus d'un territoire contrôlé par les séparatistes dans l'est de l'Ukraine. C'est une abomination absolue.

Notre nation est anéantie par la perte d'un si grand nombre d'Australiens – 37 personnes pour qui l'Australie était la patrie. Ils rentraient chez eux de retour d'Europe – un couple, tous les deux enseignants, qui y étaient allés en vacances pour fêter leur départ à la retraite; un jeune de 25 ans qui avait voyagé à travers l'Europe, comme le font tant de jeunes Australiens de nos jours. Hier, j'ai parlé à un couple de Perth qui passait ses vacances en famille en Europe. Ils avaient décidé d'y rester encore quelques jours, tandis que leurs trois enfants – âgés de 8, 10 et 12 ans – devant reprendre l'école en Australie, rentraient avant eux avec leur grand-père sur le vol MH 17. Le chagrin de ces parents est inconsolable. Parmi les victimes figuraient des scientifiques, notamment des chercheurs en médecine et des médecins, qui se rendaient à Melbourne pour la Conférence internationale sur le sida qui s'est ouverte hier. Ces personnes avaient consacré leur vie à aider les autres.

Notre nation pleure la mort de toutes ces victimes. Je ne peux même pas imaginer la douleur et le désarroi que ressentent leurs familles et amis. Mais à ce chagrin se mêle désormais l'indignation face aux violations choquantes qui sont commises sur le site de l'accident. Une réaction s'imposait. C'est la raison pour laquelle l'Australie a présenté la présente résolution au Conseil de sécurité. Et aujourd'hui, le Conseil de sécurité a agi.

Notre résolution exige des groupes armés qui contrôlent le site de l'accident qu'ils y donnent immédiatement accès, en toute sécurité, pour permettre

la récupération des corps, et qu'ils s'abstiennent de toute action susceptible de compromettre l'intégrité de ces lieux. C'est là une condition impérative. Il faut instaurer un cessez-le feu dans le voisinage immédiat du lieu de l'accident. Les dépouilles des victimes doivent être traitées avec dignité et rapatriées chez elles pour y être inhumées. Toutes les parties sont tenues de coopérer pleinement à ces efforts. La Russie doit user de son influence sur les séparatistes à cet égard, de même que pour mettre un terme au conflit en Ukraine.

Notre résolution demande également qu'une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante sur l'incident soit menée. Il nous faut des réponses. Il nous faut la justice. Nous devons aux victimes et à leurs familles de déterminer ce qui s'est passé, et qui est responsable. La résolution se félicite des enquêtes qui ont déjà été ouvertes, et exige que le plein accès, en toute sécurité et sans entraves, au lieu de l'accident soit garanti, afin que les autorités chargées de l'enquête puissent effectuer leur travail. Il est scandaleux qu'un tel accès n'ait pas déjà été accordé. C'est un affront aux victimes et à leurs familles. Tous les États, tous les groupes armés – sans exception – doivent apporter leur concours à l'enquête. Nous nous félicitons que le Secrétaire général ait offert la coopération de l'Organisation dans cette enquête. L'ONU continuera d'avoir un rôle crucial à jouer.

Le message qu'envoie le Conseil aux responsables de cette atrocité est catégorique. Ils devront répondre de leurs actes. L'Australie continuera de mettre tout en oeuvre pour veiller à ce que cet acte barbare fasse l'objet d'une enquête approfondie et que ses auteurs soient traduits en justice. Nous avons pour objectif primordial de garantir la dignité, le respect et la justice pour les victimes du vol MH 17. Nous n'aurons de cesse que cet objectif ne soit pleinement atteint. Nous n'aurons de cesse qu'une fois que nous aurons ramené les victimes dans leur patrie.

M. Asselborn (Luxembourg) : Le Luxembourg se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2166 (2014). Notre reconnaissance va à l'Australie, et plus particulièrement à ma collègue Julie Bishop, pour avoir pris l'initiative de préparer cette importante résolution du Conseil.

Le Luxembourg a voté pour le projet de résolution et s'en est également porté coauteur pour trois raisons : afin de condamner avec la plus grande fermeté le fait qu'un aéronef civil de la compagnie Malaysia Airlines a été abattu le 17 juillet au-dessus de la province de Donetsk en Ukraine; afin de marquer aussi notre solidarité avec les proches des victimes qui se trouvaient à bord du vol MH17 et avec leurs pays d'origine; et afin de marquer notre soutien aux efforts en cours pour que toute la lumière soit faite sur cette catastrophe, par le biais d'une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante, conformément aux directives de l'aviation civile internationale. Seule une telle enquête permettra d'établir les responsabilités pour cet acte inqualifiable.

Malgré tout ce qui nous divise sur la crise relative à l'Ukraine, le Conseil de sécurité a été finalement en mesure de parvenir au consensus sur cette résolution. C'est le moins que nous pouvions faire pour honorer la mémoire des 298 victimes de cette catastrophe – 298 destins brisés par une crise dans laquelle ils n'avaient aucune responsabilité, une crise qui n'a que trop duré.

Je souhaite exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement luxembourgeois, nos condoléances les plus sincères aux familles et aux proches des 298 personnes qui étaient à bord du vol MH 17. Parmi ces victimes se trouvait également une famille vivant au Luxembourg – un couple anglo-néerlandais et deux de leurs fils, âgés de 12 et 14 ans. Nous partageons le deuil des peuples et des Gouvernements des Pays-Bas, de la Malaisie, de l'Australie, de l'Indonésie, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Belgique, des Philippines, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, des États-Unis, de l'Irlande et du Vietnam. Je voudrais avoir une pensée particulière pour les Pays-Bas, un pays qui nous est proche et qui a été meurtri de façon particulièrement cruelle par cette catastrophe. Je salue mon collègue et ami le Ministre des affaires étrangères Frans Timmermans, qui est parmi nous aujourd'hui, et je l'assure de notre soutien fraternel dans cette dure épreuve.

Tout doit maintenant être fait pour que la résolution que nous venons d'adopter soit pleinement mise en œuvre. Il faut soutenir les efforts que l'Ukraine déploie actuellement, en coordination avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et des experts internationaux, y compris les représentants des États ayant perdu des ressortissants qui se trouvaient à bord de l'appareil, en vue d'ouvrir une enquête internationale sur la destruction du vol MH 17.

Le comportement des groupes armés illégaux présents sur les lieux de la catastrophe est inacceptable. Il faut que ces groupes se plient aux exigences du

Conseil et donnent immédiatement aux services d'enquête habilités, à la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et aux représentants d'autres organisations internationales compétentes plein accès, en toute sécurité et sans entraves, au lieu de la catastrophe, près du village de Grabovo, dans l'est de l'Ukraine. Il faut que les groupes armés illégaux s'abstiennent de toute nouvelle action susceptible de compromettre l'intégrité du lieu de la catastrophe et cessent immédiatement toutes les activités militaires dans son voisinage. Nous saluons à cet égard la décision du Président Porochenko de déclarer, avec effet immédiat, un cessez-le-feu unilatéral dans un rayon de 40 kilomètres autour du lieu de la tragédie.

La résolution 2166 (2014) le souligne clairement : les dépouilles des victimes doivent être traitées dignement et avec respect et professionnalisme. Toutes les parties concernées doivent faire en sorte que cette exigence soit immédiatement observée.

Nous appelons la Fédération de Russie à user activement et incessamment de son influence sur les groupes armés illégaux afin qu'ils cessent leurs actes et leurs manœuvres sordides visant à empêcher une enquête en bonne et due forme. La Fédération de Russie doit peser de tout son poids pour obtenir sans délai de ces groupes qu'ils cessent d'entraver l'enquête et de faire disparaître les éléments de preuve accablants, notamment des débris du missile utilisé pour abattre l'avion. Les corps des victimes doivent être retournés à leurs familles et les boîtes noires sont à remettre aux autorités compétentes.

L'enquête internationale sur l'incident tragique du 17 juillet doit établir les faits et les responsabilités. Dans la résolution qu'il vient d'adopter, le Conseil exige à juste titre que l'on contraigne les responsables de l'incident à répondre de cet acte odieux et que tous les États s'associent pleinement aux efforts déployés pour établir les responsabilités. Le Conseil de sécurité doit rester vigilant sur ce point, sur base des rapports liés à l'enquête qui lui seront faits par le Secrétaire général. Nous devons aux victimes et à leurs proches que justice leur soit rendue et que les responsables de cet acte criminel rendent des comptes.

La mort de 298 êtres humains innocents laisse un vide immense. Cette catastrophe vient nous rappeler de façon cruelle à quel point il est urgent de parvenir à une désescalade des tensions dans l'est de l'Ukraine. Cette crise n'a que trop duré. Son bilan en pertes humaines s'alourdit de jour en jour. Il faut redoubler d'efforts diplomatiques afin de trouver une solution à cette crise. La première priorité est d'établir un cessez-le-feu réel et durable qui soit observé par toutes les parties, afin de créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre du plan de paix du Président Porochenko.

Nous saluons les efforts déployés à cet égard par la France et l'Allemagne ainsi que par l'OSCE pour encourager le dialogue entre la Russie et l'Ukraine. Il est grand temps que toutes les parties prenantes, en particulier la Fédération de Russie, s'engagent de bonne foi pour mettre un terme à cette crise, pour que le 17 juillet 2014 soit repris dans les livres d'histoire non seulement comme un jour marqué par la mort tragique de 298 innocents, mais aussi comme un jour qui aura marqué un tournant décisif vers un règlement de la crise ukrainienne.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2166 (2014). Je tiens à remercier vivement l'Australie pour le rôle moteur qu'elle a joué en vue de l'adoption de cette résolution. Je salue également la présence ici aujourd'hui des Ministres des affaires étrangères de l'Australie, des Pays-Bas et du Luxembourg.

Je saisis cette occasion pour exprimer de nouveau nos plus sincères condoléances aux citoyens et aux gouvernements de tous les pays qui ont perdu des ressortissants dans cette catastrophe et qui sont aujourd'hui en deuil. Au Royaume-Uni, nous sommes également en deuil des 10 Britanniques tués.

Nous avons tous vu les images : la terre noircie, le métal tordu. Nous avons tous vu ces innombrables piquets en bois, à chacun desquels est attaché un morceau de tissu blanc voletant dans les champs de maïs de l'est de l'Ukraine, marquant l'emplacement d'un proche ou d'un être cher. Nous devons à la mémoire de ces 298 victimes de veiller à ce que leurs dépouilles soient traitées dignement et avec respect. Nous leur devons de déterminer ce qui s'est exactement passé l'après-midi du 17 juillet. C'est l'objectif de la résolution 2166 (2014), par laquelle l'ensemble de la communauté internationale exige, de façon unie, la dignité, le respect et le professionnalisme dans le traitement et le recouvrement des corps des victimes.

Ce que nous avons observé ces derniers jours est écœurant, épouvantable et inconcevable. Nous avons vu des voyous séparatistes piétiner le lieu de la catastrophe,

ne montrer aucun respect pour le corps des victimes, fouiller dans leurs affaires et même piller leurs effets personnels. Ils ont fait montre d'un total mépris pour la dignité humaine et violé les procédures établies dans le traitement d'un incident de cette nature.

La résolution, premièrement, exige des groupes armés qui contrôlent le site de l'incident et la zone environnante qu'ils permettent que les corps des victimes soient ramenés aux familles dans les meilleurs délais. Le fait que ce processus a été entravé ces quatre derniers jours est inexcusable.

Deuxièmement, la résolution a trait à l'enquête sur ce qui s'est passé. Elle appuie une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante et prend note des mesures prises par les autorités ukrainiennes et d'autres acteurs internationaux, notamment l'Organisation de l'aviation civile internationale, en vue de la mettre en route. Elle exige des séparatistes qu'ils ne compromettent pas davantage l'intégrité du lieu de l'accident.

Nous avons tous vu les images des grues et autres équipements lourds déplaçant les débris et les images diffusées hier montrant semble-t-il un des enregistreurs de vol être retiré du lieu de la catastrophe. Cela est absolument inacceptable. L'intégrité des lieux doit être préservée et les enquêteurs doivent y avoir un plein accès immédiat, en toute sécurité et sans restrictions.

Enfin, le Conseil envoie un puissant message concernant l'établissement des responsabilités. Les responsables de la destruction du vol MH 17 et ceux qui en sont complices doivent rendre compte de leurs actes. La résolution demande à tous les États de coopérer pleinement dans le cadre de ces efforts.

Cette catastrophe a eu lieu dans le contexte de la tentative russe de déstabilisation d'un État souverain et de violation de son intégrité territoriale. Les faits survenus ces quatre derniers jours doivent servir à Moscou de rappel à la réalité et provoquer un réexamen approfondi de la politique russe consistant à appuyer, entraîner et armer des séparatistes violents dans l'est de l'Ukraine.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Dans le cadre de la déclaration que nous avons faite vendredi dernier à l'occasion de l'exposé sur la destruction du vol MH 17 de la compagnie Malaysia Airlines dans l'espace aérien ukrainien le 17 juillet (voir S/PV.7219), nous avons signalé que cet incident dramatique et regrettable pouvait éventuellement représenter une nouvelle dimension dans la crise ukrainienne, constituant une grave menace à la sûreté de l'aviation civile internationale. Cette nouvelle menace mondiale nous oblige à déterminer ce que l'insécurité signifie pour le genre humain. C'est pourquoi non seulement nous avons voté pour la résolution 2166 (2014) mais nous nous en sommes également portés coauteurs. Le respect du droit international, dans la mesure où il interdit des actes qui menacent la sûreté de l'aviation civile internationale, est notre principe directeur en la matière.

En adoptant cette résolution, le Conseil a une nouvelle fois démontré que, quand il poursuit un même objectif, il peut parler d'une seule voix pour envoyer un puissant message au sujet de questions liées à la paix et à la sécurité internationales. La résolution tient compte des préoccupations des membres du Conseil de sécurité mais également des pays de bonne volonté dans le monde entier, en particulier des pays qui ont perdu des citoyens lors de cette catastrophe. Une des principales préoccupations est la nécessité de mener une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante, conformément aux directives de l'aviation civile internationale. Il est absolument essentiel que les résultats de cette enquête soient crédibles et inattaquables. À cet égard, nous nous félicitons du rôle joué par l'Organisation de l'aviation civile internationale, laquelle peut partager son savoir-faire avec les parties prenant part à l'enquête.

La question de l'établissement des responsabilités n'est pas moins importante. Le Conseil de sécurité exige que les responsables de cet acte odieux rendent compte de leurs actes. Nous tenons à insister sur le fait que les États sont tenus de coopérer pleinement aux efforts visant à identifier et traduire en justice les responsables de cet acte infâme, qui viole non seulement le droit international mais également la paix du genre humain.

M. Oh Joon (Republique de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2166 (2014) sur le vol MH 17 de Malaysia Airlines abattu dans l'est de l'Ukraine. Au nom du peuple et du Gouvernement de la République de Corée, j'exprime une fois encore mes condoléances les plus sincères à tous les pays touchés et aux familles endeuillées. Nous partageons leur chagrin en ce difficile moment. Nous voudrions souhaiter la bienvenue aux Ministres des affaires étrangères de l'Australie, des Pays-Bas et du Luxembourg, auxquels nous exprimons notre solidarité.

Nous pensons que la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui est une réponse ferme et unie de la communauté internationale à l'acte haineux qui a consisté à abattre un avion civil. Ce que nous devons faire d'urgence en ce moment, c'est établir solidement les faits derrière cette tragédie et déterminer les responsabilités par le biais d'une enquête internationale indépendante, complète et approfondie. Nous reconnaissons en particulier le rôle de l'Organisation internationale de l'aviation civile et du Gouvernement ukrainien dans la conduite de cette enquête internationale et avons entièrement confiance dans le rôle d'appui de l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

Pour faire toute la lumière sur la tragédie, il est non moins pressant de préserver l'intégrité du site du crash et de veiller à ce que les experts internationaux chargés de l'enquête aient un accès immédiat, sûr et sans entraves au site. Il est aussi vital que les corps des victimes soient récupérés sans retard et traités de manière digne et respecteuse. Nous espérons vivement une enquête internationale crédible grâce à la mise en oeuvre intégrale de la résolution par toutes les parties concernées, en particulier les groupes armés séparatistes.

Le Conseil de sécurité doit rester attentif et vigilant quant à l'évolution de la situation sur le terrain, et prendre d'autres mesures si ce qu'exige la résolution n'est pas pleinement suivi d'effet. Nous soulignons une fois de plus que les auteurs de cet accident, s'il s'avère le résultat d'une attaque délibérée, doivent être traduits en justice dès que possible.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La résolution d'aujourd'hui (résolution 2166 (2014)) appelle à l'ouverture d'une enquête indépendante, complète et approfondie sur la terrible destruction du vol MH 17 de Malaysia Airlines. Quand 298 civils sont tués, il faut convenir que rien ne doit nous arrêter de déterminer l'identité des responsables et de les traduire en justice. Quand nous prenons cette mesure, les Ministres hollandais et australien s'associent à nous, eux dont les pays ont subi une immense et insupportable perte jeudi, perte dont ils souffrent encore, au même titre que neuf autres pays dont sont originaires les victimes. Nous adressons nos plus sincères condoléances à ces pays, aux familles des victimes qu'ils représentent et à tous ceux qui ont perdu un être cher sur cet avion. Leur présence ici aujourd'hui aux côtés de représentants de dizaines d'autres pays frappés par ce crime haineux, rend encore plus urgents nos appels au rapatriement des victimes dans la dignité et à la poursuite de la vérité et de la justice.

Tandis que nous réfléchissons à l'incommensurable perte subie par ces familles partout dans le monde, nous sommes non seulement révoltés par l'attaque elle-même, mais aussi scandalisés et furieux par ce qui s'est passé depuis, à savoir l'intention délibérée de certains d'empêcher qu'une enquête soit menée pour déterminer la cause de la mort des passagers et de l'équipage. Même après avoir adopté la résolution d'aujourd'hui, il vaut la peine de nous demander si un consensus existe vraiment sur le fait que le crime mérite une enquête immédiate et impartiale. Pourquoi ressentons-nous encore le besoin de nous réunir aujourd'hui pour en exiger une? Nous nous sommes réunis parce que tout le monde n'est pas favorable à la conduite d'une véritable enquête sur le crime. Si c'était le cas, les experts internationaux auraient eu un accès sans entraves au lieu du crime, et les débris de l'avion auraient été laissés là où ils sont tombés.

Mais ce n'est pas ce qui s'est passé. Des voyous armés sont allés et venus à travers le site sans égard pour la sacralité des lieux. Nous avons littéralement entendu les débris, qui représentent tous des indices qu'il importe de préserver soigneusement, craquer sous leurs pieds. Nous avons vu des séparatistes déplacer des restes humains et enlever des indices du site. Partout dans le monde cette fin de semaine, des personnes de toute culture et de toute croyance ont eu la même réaction en voyant les empreintes des séparatistes endommager le site. Nous avons tous crié : « Arrêtez, il s'agit d'êtres humains! Ce sont des vies humaines! ».

Les passagers qui étaient à bord du vol MH 17 de Malaysia Airlines n'ont rien à voir avec le conflit dans l'est de l'Ukraine. C'étaient des familles partant en vacances, des étudiants vivant à l'étranger de retour à la maison, des chercheurs s'efforcant d'éradiquer une maladie mortelle. Ceux qui ont été tués méritent d'être traités dignement, et leurs familles réclament, comme nous l'avons entendu, qu'il soit mis fin à la tragédie.

Nous condamnons les agissements des séparatises qui contrôlent le site. En effet, ce grotesque comportement a été condamné par tous, sauf par une partie que nous n'avons pas entendu condamner, ou si peu : c'est la Russie. La Russie dit ouvertement ce qu'elle pense s'agissant d'autres questions. Les responsables russes ont publiquement insinué que l'Ukraine était derrière le crash. Vendredi, la Russie a rendu les contrôleurs de l'air ukrainiens responsables

de l'attaque plutôt que de condamner les criminels qui ont abattu l'avion. Depuis lors, la Russie a commencé à blâmer l'Ukraine pour l'attaque elle-même, bien que le missile ait été tiré depuis un territoire séparatiste que l'Ukraine n'a pas encore récupéré, comme le sait si bien la Russie. Mais si la Russie pensait vraiment que l'Ukraine est impliquée dans la destruction du vol MH 17 de Malaysia Airlines, le Président Poutine aurait demandé aux séparatistes, dont de nombreux chefs sont russes, de préserver les indices à tout prix et de garder les lieux du crime hermétiquement scellés aux fins de l'enquête médico-légale.

Nous nous félicitons de ce que la Russie ait appuyé la résolution d'aujourd'hui, mais aucune résolution n'aurait été nécessaire si la Russie avait fait pression sur les séparatistes jeudi, pour les amener à déposer les armes et à laisser les lieux aux experts internationaux, ou vendredi, ou samedi, ou même hier. Il s'avère que c'est ce matin seulement, comme par hasard le matin même où le Conseil se réunissait pour parler de l'enquête, que le Président Poutine a enfin appelé ouvertement à assurer la sécurité des experts internationaux. Toutefois, – et cela est extrêmement important – le Président Poutine ne s'est pas adressé directement aux séparatistes qui ont menacé ces experts et sur lesquels il exerce une énorme influence.

Le Président Porochenko, à l'inverse, n'a cessé de tout mettre en oeuvre depuis le crash pour fournir aux experts un accès plein et sans entraves à la scène du crime. Il a été disposé à impliquer l'Organisation internationale de l'aviation civile, les Pays-Bas et d'autres acteurs internationaux, louant leur indépendance. Le silence de la Russie au cours des journées noires entre jeudi et aujourd'hui adresse un message clair aux groupes armés séparatistes qu'elle appuie : « Nous sommes derrière vous ». Voilà le message que les Russes ont adressé en équipant les séparatistes d'armes lourdes, en ne leur demandant jamais ouvertement de déposer ces armes et en massant des milliers de soldats à la frontière ukrainienne.

Aujourd'hui, nous avons fait un pas en avant dans la lutte contre l'impunité. La résolution adoptée montre clairement ce qu'il faut faire pour préserver et établir les faits, aussi gênants qu'ils pourraient être. Nous avons adopté une résolution aujourd'hui, mais nous ne sommes pas dupes. Si la Russie n'est pas un élément de la solution, elle continuera d'être un élément du problème. Ces six derniers mois, la Russie s'est emparée d'un territoire ukrainien et a ignoré les appels réitérés de la communauté internationale à la désescalade, le tout en vue de préserver son influence sur l'Ukraine, pays qui a de tout temps fait part de son souhait de maintenir des liens constructifs avec Moscou. La Russie doit reconnaître qu'aucun mouvement sur l'échiquier géopolitique et aucun jeu à somme nulle avec l'Occident ne peut compenser la douleur ressentie par les familles des passagers dans le monde ou la douleur que les Ukrainiens ressentent chaque jour du fait de cet inutile conflit.

Tandis que nous sommes réunis, de premiers signes montrent que les séparatistes autorisent un meilleur accès au site du crash. Aujourd'hui, trois enquêteurs hollandais ont eu accès au site. Les séparatistes tentent de le faire valoir comme preuve de leur politique d'ouverture et de leur bonne foi. Mais soyons clairs : il s'agit d'une scène de crime extrêmement complexe que le temps peut altérer. À cet égard, une approche au compte-gouttes, autorisant quelques enquêteurs ici et quelques autres là, ne fera certainement pas l'affaire. L'accès doit être immédiat, il doit être complet, et c'est tout. Une approche au compte-gouttes ou soigneusement arrangée est une forme d'obstruction.

La Russie peut aider à changer cela. La Russie peut condamner sans équivoque le traitement inhumain des restes humains par les séparatistes au niveau du site et user de son influence sur eux pour veiller à ce qu'ils n'altèrent pas les indices. La Russie peut exiger que les séparatistes adoptent immédiatement un cessez-le-feu dans la zone entourant le site de la catastrophe, comme l'Ukraine l'a fait. La Russie peut faire pression sur les groupes illégaux pour qu'ils rencontrent le Président Porochenko qui a proposé un plan de paix sérieux et raisonnable. Au lieu de continuer à fournir des armes aux séparatistes, la Russie pourrait retirer tous les missiles sol-air ainsi que les chars et tous autres armements lourds qu'elle leur a livrés. Non seulement cela constituerait d'importantes mesures permettant d'établir les responsabilités et de rendre justice aux victimes ; mais en outre, nous aurions ainsi le signe si longtemps attendu que la Russie est disposée à prendre des mesures pour mettre fin à cette crise meurtrière.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a voté pour la résolution 2166 (2014) que le Conseil vient d'adopter. La Chine déplore le crash du vol MH 17 de la Malaysia Airlines dans la partie orientale de l'Ukraine, qui a causé la disparition des 298 passagers. Dans une récente déclaration faite lors d'un voyage dans les pays de l'Amérique latine, le Président Xi Jinping a exprimé

son émotion à l'annonce de la catastrophe. Il a déploré la mort de toutes les victimes et a adressé ses condoléances aux familles endeuillées. Il a également insisté sur la nécessité de mener une enquête impartiale et objective sur cet incident afin d'établir le plus rapidement possible la vérité. La Chine appuie l'ouverture d'une enquête indépendante, impartiale et objective sur ce drame. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée des affaires de l'aviation civile internationale, l'Organisation internationale de l'aviation civile devrait jouer un rôle crucial dans cette enquête internationale.

La Chine appelle toutes les parties à coopérer dans le cadre de cette enquête internationale. La Chine estime que notre priorité actuelle doit être d'établir la vérité sur les faits liés au crash. En attendant, toutes les parties devraient s'abstenir de se lancer dans toute conclusion hâtive, de se livrer à des conjectures ou d'échanger des accusations. L'action unanime du Conseil, aujourd'hui, contribuera, nous voulons le croire, à renforcer une confiance et une coopération mutuelles de toutes les parties et à promouvoir tout progrès de l'enquête.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais féliciter la délégation australienne de l'élaboration de ce projet de résolution et de la souplesse dont ont su faire preuve les États Membres dans le cadre de la négociation de ce document. La délégation du Chili a voté pour la résolution 2166 (2014), dont elle s'est portée coauteur, car nous considérons qu'elle constitue la réponse appropriée du Conseil et qu'elle envoie un message clair sur la nécessité de procéder à une enquête internationale exhaustive et indépendante sur la destruction en vol de l'avion MH 17 de la Malaysia Airlines, conformément au droit international, .

Par l'adoption à l'unanimité de sa résolution 2166 (2014) le Conseil de sécurité a pris une mesure importante et nécessaire pour clarifier les faits et amener les auteurs de cet incident à endosser la responsabilité de leurs actes. Ce type d'acte ne saurait rester impuni et les familles des victimes sont en droit de connaître la vérité. C'est pourquoi, une fois encore, nous prions tous les États, conformément à leurs obligations en vertu du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil, de coopérer activement avec les autorités pertinentes.

Au nom de mon pays, je voudrais réitérer notre solidarité et nos plus sincères condoléances aux familles des disparus et aux gouvernements dont des citoyens ont été victimes de cet événement. Nous espérons que ce terrible drame permettra de nous rappeler combien cette crise touche des pays et des familles par-delà les frontières de l'Ukraine, et la nécessité de la résoudre.

M. Bertoux (France) : L'émotion qui nous a saisis ici même, vendredi dernier, ne nous a pas quittés. Mais, aujourd'hui, nous sommes réunis pour agir. La résolution 2166 (2014) que nous venons d'adopter à l'initiative de l'Australie souligne l'importance qu'il y a à conduire rapidement l'enquête sur les circonstances de ce drame abominable. Nous le devons aux familles de ceux qui ont disparu, dont les nombreuses nationalités représentées aujourd'hui témoignent. Nous voulons leur présenter de nouveau nos condoléances émues et notre entière solidarité dans cette épreuve. Nous saluons, à cet égard, la présence parmi nous des Ministres de l'Australie, du Luxembourg et des Pays-Bas.

À travers l'adoption de cette résolution, la communauté internationale a fait un premier pas vers l'élucidation du drame, l'établissement des responsabilités et l'exigence de justice. La résolution 2166 (2014) renforce le cadre existant qui doit s'appliquer en la matière. Conformément à la Convention relative à l'aviation civile internationale, la Convention de Chicago, il appartient à l'Ukraine, avec le concours de tous ceux qui sont concernés par la catastrophe, et notamment des experts de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de conduire les travaux de l'enquête internationale.

La résolution exige également que tout soit fait pour permettre le travail rapide des enquêteurs. Désormais, toutes les parties et tous les États de la région doivent garantir un accès immédiat et sans entrave au site de la catastrophe, aux dépouilles des victimes et aux éléments matériels utiles à l'enquête.

Nous exprimons notre plus vive inquiétude alors que les rapports dont nous disposons continuent de faire état de blocages répétés de la part des séparatistes. Nous exigeons que le site de la catastrophe ne soit plus profané; il ne doit plus faire l'objet d'aucune altération, d'aucune manipulation. Les comportements révoltants, indignes et, au fond, inhumains, doivent cesser.

La résolution demande au Secrétaire général de présenter au Conseil des options pour apporter un soutien à l'enquête et rendre compte de ses développements. Elle rappelle que les responsables de la catastrophe devront répondre de leur acte odieux. L'enquête que nous appuyons aujourd'hui à travers cette résolution

doit donc se poursuivre jusqu'à son terme. La France y veillera.

Nous n'oublierons jamais les 298 innocents foudroyés dans le ciel ukrainien.

M. Naber (Jordanie) (*parle en arabe*) : Au nom du Gouvernement et du peuple du Royaume hachémite de Jordanie, qu'il me soit permis d'exprimer mes sincères condoléances aux Gouvernements et aux familles des victimes de l'avion de la Malaysia Airlines détruit en vol au-dessus de la partie orientale de l'Ukraine du fait d'un acte criminel.

Ma délégation se félicite de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de la résolution 2166 (2014), dont nous nous sommes portés coauteur et que nous avons adoptée en raison de notre profonde conviction qu'il est nécessaire de faire toute la lumière sur ce drame, par le biais d'une enquête internationale exhaustive et indépendante, afin que les auteurs de ce crime répondent de leur acte et soient traduits en justice. Outre le fait d'apporter un soulagement aux familles des victimes, nous affirmons la nécessité que toutes les parties pertinentes coopèrent à la mise en œuvre de la résolution le plus rapidement possible. Il convient de protéger le site de la catastrophe et de permettre un libre accès aux enquêteurs, en évitant toute manipulation.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je souhaite en premier lieu saluer respectueusement la présence de la Ministre australienne des affaires étrangères, Mme Julie Bishop, et lui exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple de mon pays, nos plus sincères condoléances, de même qu'aux familles des familles, à leurs pays et leurs gouvernements. Je salue aussi la présence des Ministres des affaires étrangères du Luxembourg et des Pays-Bas, auxquels j'exprime ma solidarité la plus sincère et la plus profonde.

L'Argentine tient à souligner le précieux travail entrepris par la délégation australienne s'agissant de faciliter l'adoption unanime par le Conseil d'une résolution opportune et nécessaire. Ce consensus est particulièrement important étant donné que le texte présenté par la délégation australienne prend en compte les différents points de vue et préoccupations des membres de cet organe, illustrant ainsi l'éthique de responsabilité collective qui prévaut ici et la priorté indiscutable de contribuer, conformément aux prérogatives du Conseil, à faire la lumière sur cet événement troublant de manière à établir la vérité des faits avec certitude et objectivité. C'est ce que méritent les victimes et la communauté internationale tout entière. La communauté internationale a droit à une aviation sûre, à l'abri d'actes qui sont peut-être contraires au droit international. Il doit en aller ainsi, également en raison d'un respect élémentaire pour la dignité de la vie humaine.

Étant donnés les rapports reçus ces derniers jours sur l'accès limité au site de la catastrophe pour les autorités responsables de l'enquête, à savoir l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les représentants d'autres organisations internationales, le Conseil de sécurité ne peut rester silencieux ou indifférent. Il est devenu ainsi essentiel d'exprimer notre sincère préoccupation au sujet des obstacles rencontrés par les responsables de l'enquête, autant que d'exiger la garantie d'un accès sûr, complet et sans entraves au site de l'accident, tout en prévenant toute action susceptable de compromettre l'intégrité du site.

Bien que le Conseil de sécurité ait clairement exprimé cette nécessité dans son communiqué de presse du 18 juillet, nous nous trouvons aujourd'hui moralement obligés de présenter la même exigence. C'est encore l'unique et unanime exigence non seulement du Conseil, mais du monde entier : que soit conduite immédiatement une enquête internationale conformément aux directives de l'aviation civile internationale, une enquête approfondie et indépendante sur l'accident pour déterminer objectivement et sans équivoque ce qui s'est passé et, sur la base des données réunies, pour exiger que les organes juridiques compétents fassent comparaître ses auteurs devant la justice.

Avec non moins de netteté et de force, nous exigeons que toute enquête soit conduite sans aucun obstacle et sur la base des normes, principes et procédures de l'Organisation de l'aviation civile internationale et des autres procédures internationale relatives à l'aviation civile.

Par sa résolution 2166 (2014), le Conseil exige que toutes les activités militaires cessent dans la zone de l'accident et qu'un environnement sûr y soit créé pour assurer l'accès des enquêteurs.

L'Argentine se félicite de tous les efforts faits par divers États et organisations en vue de coordonner les diverses mesures indispensables à un processus d'enquête internationale qui soit impartial et cohérent.

Nous voudrions aussi insister sur la coopération offerte par le Secrétaire général. Dans la résolution,

le Conseil l'invite à identifier des options que l'Organisation pourrait approfondir. Il lui est aussi demandé de tenir le Conseil informé.

Le 18 juillet, l'Argentine a dit que nous devions être prudents en ce moment pénible et difficile (cf. S/PV.7219), notamment les membres du Conseil. Nous le réaffirmons aujourd'hui, car ce n'est pas l'heure d'avancer des opinions ou des analyses basées sur des différends géopolitiques, ni de lancer de accusations sans fondement. La douleur engendrée par l'accident impose sérénité et réflexion et, à l'aide de mécanismes fiables, exige de découvrir toute la vérité et de déterminer les responsables.

Pour terminer, l'Argentine s'est portée co-auteur de la résolution d'aujourd'hui et a voté en sa faveur. Nous nous sommes associés à l'appel lancé à tous les États et acteurs dans la région à coopérer pleinement avec l'enquête et à assurer aux restes des victimes un traitement respectueux et digne.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Au nom de la Fédération de Russie, je voudrais encore une fois exprimer nos condoléances aux familles de tous ceux qui ont perdu la vie et aux gouvernements des pays dont des ressortissants se trouvaient à bord de l'avion abattu en Ukraine le 17 juillet.

Il est nécessaire de mener une enquête complète, impartiale, indépendante et publique sur la catastrophe de Malaysia Airlines. Tel est le but de la résolution 2166 (2014), préparée avec notre active participation et que nous appuyons. Le contexte de l'événement doit être tiré au clair sous la direction de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), ainsi qu'avec la participation de tous ceux qui sont prêts à faire la lumière. Tous les éléments de preuve, notamment les boîtes noires, doivent être remis à l'Organisation de l'aviation civile internationale pour examen dans le cadre d'une enquête internationale. Il faut créer les conditions voulues sur le terrain pour faciliter l'accès des équipes internationales d'experts. Il faut avant tout garantir la pleine sécurité des experts internationaux et leur assurer des couloirs humanitaires.

Des représentants du Donbass, de Donetsk, du Ministère ukrainien des situations d'urgence, et des experts des pays concernés sont déjà présents sur le terrain. Mais ce n'est pas assez. Une équipe complète d'experts doit se trouver sur le site de l'écrasement au sol, sous l'égide de l'Organisation de l'aviation civile internationale et d'une commission internationale compétente. Pour sa part, la Russie se tient prête à fournir toute l'assistance nécessaire pour organiser et conduire une enquête internationale impartiale. Le personnel militaire et les organismes civils russes ont déjà reçu les instructions voulues. Nous sommes prêts à fournir des experts pour participer aux enquêtes et les mener à bien.

Mais ce n'est pas l'heure des conclusions hâtives ni des déclarations politiques. Ce qui se passe aujourd'hui est absolument inadmissible. Il semble que Kiev tente de tirer parti du choc causé à la communauté internationale après la destrucion du MH 17 afin d'amplifier ses opérations punitives dans l'est du pays. Tirs d'artillerie et frappes aériennes indiscriminés ciblent des villes et tuent des civils. Nous demandons aux membres du Conseil qui ont affirmé dans cette salle que Kiev agirait avec « modération » d'expliquer l'étrange signification qu'ils donnent à ce mot.

Nous comprenons les sentiments de ceux qui ont perdu parents ou amis. La Russie s'est trouvée dans la même situation tragique en octobre 2001 quand, dans le ciel de la mer Noire, un missile anti-aérien a abattu un avion de ligne russe qui volait de Tel-Aviv à Novosibirsk. Soixante-dix-huit personnes ont été tuées. Les circonstances de l'accident sont devenues claires immédiatement après et ont été confirmées par des experts internationaux indépendants. Mais, à ce jour, l'Ukraine continue de refuser ses responsabilités juridiques à cet égard. Compte tenu de son passif, il serait quelque peu irresponsable de donner à Kiev le rôle de chef de file dans la conduite de l'enquête internationale sur l'accident du 17 juillet.

Au fil de l'enquête, l'Ukraine aura à répondre à plusieurs questions concernant les activités de ses contrôleurs aériens et la raison pour laquelle une batterie de missiles Buk lui appartenant se trouvait dans une zone directement contrôlée par les rebelles. Pourquoi se fait-il qu'immédiatement après que l'avion a été abattu, cette batterie de missiles a été retirée à la hâte de la zone? Pourquoi le 17 juillet, les détecteurs radars des systèmes antiaériens ukrainiens travaillaient-ils à plein régime? Ce sont là quelques-unes des questions soulevées par le Ministère russe de la défense, et auxquelles les enquêteurs internationaux devront obtenir des réponses.

Jusqu'à présent, Kiev a plutôt mal commencé et a fourni au Conseil de sécurité des preuves fabriquées, comme par exemple ces enregistrements radios controversés entre deux commandants séparatistes, qui datent d'avant le 17 juillet mais ont été truqués grâce à un

montage pour la circonstance. Le Ministère ukrainien de l'intérieur a également diffusé une vidéo qui était censée montrer une batterie de missiles sol-air de type Buk présente sur le territoire russe, alors qu'en réalité cette vidéo a été tournée sur le territoire ukrainien, et que par conséquent cette batterie de missile ne pouvait pas être sous le contrôle des rebelles.

N'oublions pas que le conflit armé dans la zone du crash est à l'origine même de l'accident du 17 juillet. La priorité aujourd'hui est de mettre rapidement fin aux affrontements et à la violence et d'entamer des négociations pacifiques fondées sur la déclaration de Genève du 17 avril et sur la déclaration de Berlin du 2 juillet. Pour notre part, nous continuons d'œuvrer pleinement en ce sens.

J'allais conclure sur ce point, mais je me dois de faire une observation supplémentaire.

J'aurais pensé que la séance d'aujourd'hui n'aurait pas donné lieu à polémique. Mais la représentante des États-Unis a dit quelque chose qui suscite ma réaction. Peut-être Washington n'est-il pas au courant des efforts qu'a déployés la Russie dans le cadre du Groupe de contact, entre autres, pour faire en sorte que les experts internationaux puissent se rendre le plus tôt possible sur la zone du crash, auquel cas il conviendrait que l'Ambassade des États-Unis soit mieux informée. De fait, il n'est nul besoin que les débats autour de cette tragédie se transforment en farce.

M. Baublys (Lituanie) (*parle en anglais*) : La communauté internationale est plongée dans la douleur et la consternation depuis que le vol MH 17 de la Malaysia Airlines a été abattu dans l'oblast de Donetsk en Ukraine, jeudi. Je crois que nous avons tous encore du mal à y croire.

Les enquêteurs ukrainiens et internationaux ainsi que les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont été empêchés par des groupes armés illégaux de sécuriser le site du crash et d'y mener leur enquête pour collecter des éléments de preuve. Les boîtes noires de l'appareil restent apparemment aux mains des terroristes armés. De manière inexplicable, des preuves ont été falsifiées. Ce n'est qu'aujourd'hui, après d'intenses pressions sur les autorités russes, que les observateurs de l'OSCE ont pu accéder au site.

Cette tragédie, qui a privé 298 personnes, dont 80 enfants, de leur droit à la vie, nous touche tous. Le Gouvernement lituanien exprime ses plus sincères condoléances et toute sa sympathie aux toutes les familles endeuillées, dont il partage le chagrin.

Les restes des victimes doivent être traités avec dignité et rendus aux familles le plus rapidement possible.

Face à cet accident injustifiable, nous espérons qu'une enquête approfondie et indépendante, conforme aux directives de l'aviation civile internationale, sera menée. Les auteurs de ce crime inqualifiable doivent être traduits en justice. L'impunité ne restera pas impunie.

Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2166 (2014) aujourd'hui. Treize membres du Conseil, dont la Lituanie, se sont portés coauteurs de ce texte. La résolution prie le Secrétaire général de tenir le Conseil informé des faits nouveaux pertinents et de déterminer les options possibles pour l'appui de l'Organisation des Nations Unies à l'enquête. Nous l'invitons à le faire dès que possible.

Nous saluons l'Ukraine pour les efforts gigantesques qu'elle déploie afin de procéder à une enquête complète, objective et transparente. Nous nous félicitons que M. Petro Porochenko, le Président ukrainien, ait annoncé un cessez-le-feu immédiat dans un périmètre de 40 kilomètres autour du site du crash. Pouvons-nous nous attendre à ce que les groupes armés illégaux et ceux qui les appuient fassent de même?

La responsabilité de la destruction du vol MH 17 repose sur ceux qui ont orchestré le flux croissant de combattants étrangers, d'armes et de matériel militaire lourd dans l'est de l'Ukraine, dans le cadre d'une agression armée.

La Lituanie demande instamment à la Russie de prendre clairement ses distances vis-à-vis de tout appui direct ou indirect aux terroristes, séparatistes et combattants étrangers dans l'est de l'Ukraine.

Les activités criminelles et illégales des soi-disant « République populaire de Donetsk » et « République populaire de Lougansk » sont révoltantes. Le nombre de civils tués, blessés ou déplacés augmente chaque jour. Les bandes armées n'ont que faire des civils à Donetsk et à Lougansk, de leurs droits fondamentaux ou de leur bien-être. Elles méritent d'être inscrites sur la liste des groupes terroristes.

Demain, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne envisageront de nouvelles mesures contre ceux qui entretiennent et avivent le conflit en Ukraine. Nous demandons instamment aux États de

stopper leur coopération militaire avec la Russie tant que celle-ci ne se sera pas catégoriquement engagée en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité de ses voisins, y compris l'Ukraine.

M. Cherif (Tchad) : Je salue la présence parmi nous des Ministres des affaires étrangères de l'Australie, des Pays-Bas et du Luxembourg.

Le Tchad réitère ses condoléances les plus attristées aux familles des 298 victimes du crash et à tous les États qui ont perdu des ressortissants.

Le Tchad félicite l'Australie pour son initiative et salue le consensus de tous les États membres du Conseil sur la résolution 2166 (2014), que nous venons d'adopter. Nous saluons également l'engagement et la ferme volonté du Conseil d'apporter une réponse appropriée et efficace à la hauteur de cet événement tragique.

Le Tchad, en votant pour la résolution et en la coparrainant, espère que toute la lumière sera faite sur ce crime odieux qui a emporté près de 300 vies innocentes. À cet effet, le Tchad demande que l'accès sans entrave au site de l'accident et la sécurité des experts internationaux sur le lieu de la catastrophe soient garantis, afin que ces derniers puissent, en toute transparence et en toute indépendance, mener l'enquête placée sous l'autorité du Gouvernement ukrainien, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, des Pays-Bas et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous soulignons la nécessité de préserver l'intégrité du site de l'accident pour permettre à l'enquête de produire les résultats attendus d'elle.

Les auteurs de cet accident tragique doivent être identifiés et traduits devant la justice. Tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies doivent concourir à établir les faits et situer les responsabilités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Rwanda.

Tout d'abord, je voudrais remercier l'Australie d'avoir présenté la résolution 2166 (2014) sur le vol MH 17 de la Malaysia Airlines abattu en l'air. Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer la présence parmi nous de la Ministre australienne des affaires étrangères, du Ministre luxembourgeois des affaires étrangères et des affaires européennes et du Ministre néerlandais des affaires étrangères. Il ne fait aucun doute que cet incident a traumatisé le monde et nous a tous atteints – à commencer par les familles et les nations endeuillées. Je saisis cette occasion pour, une nouvelle fois, présenter les plus profondes condoléances du Président et du peuple rwandais aux familles, aux Gouvernements et aux compatriotes des 298 victimes, avec lesquels nous sommes en pensée.

Le Rwanda a voté pour la résolution 2166 (2014), dont il s'est également porté coauteur, parce que, par principe, les morts et leurs familles doivent se voir accorder tout le respect et la dignité qu'ils méritent. Nous estimons en outre qu'il est important que les faits qui entourent la destruction en vol de cet avion soient établis et que les auteurs de ce crime abject soient identifiés et traduits en justice.

Nous avons été extrêmement perturbés par le fait que, dans l'est de l'Ukraine, des groupes séparatistes font obstruction voire s'opposent totalement à l'accès au site de l'accident, sans parler du fait qu'ils auraient déplacé les corps et certains éléments essentiels à l'enquête. Nous condamnons ce comportement dans les termes les plus forts.

Je tiens à rappeler que la résolution 2166 (2014) que nous venons d'adopter appuie les efforts visant à mettre sur pied une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante sur l'incident, conformément aux directives de l'aviation civile internationale. La résolution exige également des groupes armés qui contrôlent le site de l'accident et la zone environnante qu'ils s'abstiennent de toute action susceptible de compromettre l'intégrité de ces lieux. À cet égard, nous exhortons les séparatistes à honorer pleinement, sans excuses ou conditions préalables, l'engagement qu'ils ont pris le 17 juillet au cours de la visioconférence organisée avec le Groupe de contact trilatéral.

Enfin, le Rwanda appelle de nouveau les groupes séparatistes présents dans l'est de l'Ukraine à respecter l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à respecter un cessez-le-feu durable, comme le demande la déclaration conjointe, publiée le 2 juillet, des Ministres des affaires étrangères de l'Ukraine, de la Fédération de Russie, de la France et de l'Allemagne, et à entamer un dialogue politique avec le Gouvernement ukrainien, fondé sur le plan de paix du Président Porochenko.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Ministre néerlandais des affaires étrangères, S. E. M. Franciscus Timmermans.

M. Timmermans (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'autoriser à prendre la parole ici aujourd'hui.

Nous sommes ici pour évoquer une tragédie : la destruction en vol d'un avion de ligne et la mort de 298 personnes innocentes. Des hommes, des femmes, et un nombre bouleversant d'enfants ont perdu la vie alors qu'ils se rendaient en vacances, qu'ils rentraient chez eux ou qu'ils s'apprêtaient à s'acquitter d'obligations internationales, avec une importante conférence consacrée au VIH/sida en Australie. Depuis jeudi, je pense à l'horreur qu'ont dû être les derniers moments de leurs vies, lorsqu'ils ont su que l'avion allait s'écraser. Ont-ils saisi les mains de leurs proches, ont-ils serré leurs enfants sur leur cœur, ont-ils échangé un dernier au revoir silencieux, les yeux dans les yeux? Nous ne le saurons jamais.

La mort de près de 200 de mes compatriotes laisse un vide béant dans le cœur de la nation néerlandaise, et elle a provoqué le chagrin, la colère et le désespoir – le chagrin face à la perte d'êtres chers, la colère devant l'acte révoltant que constitue la destruction en vol d'un avion de ligne, et le désespoir devant la lenteur accablante du processus de sécurisation du site de l'accident et d'enlèvement des dépouilles des victimes.

Il est normal que le Conseil de sécurité prenne position sur cette question, et je me félicite de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2166 (2014), qui a été présentée par l'Australie et dont les Pays-Bas se sont portés coauteurs. Je remercie les pays qui ont exprimé leur appui à cette résolution, et je tiens à remercier tout particulièrement Julie Bishop à titre personnel. Julie, nous traversons cette épreuve ensemble.

Pour les Pays-Bas, une priorité l'emporte sur toutes les autres : nous devons rapatrier chez elles les dépouilles mortelles des victimes. C'est une question de simple décence; les corps des victimes doivent être traités avec respect et doivent être rapatriés sans délai.

Ces derniers jours, l'on nous a transmis des informations très perturbantes selon lesquelles les corps auraient été déplacés et dépouillés de leurs possessions. Comment peut-on imaginer, ne serait-ce qu'une minute – à cet instant, je m'adresse aux membres du Conseil non pas en tant que représentants de leurs pays respectifs, mais en tant que maris, femmes, pères et mères – apprendre que son mari a été tué et, dans les deux à trois jours qui suivent, voir des images de voyous en train d'en enlever l'alliance. Les membres du Conseil peuvent-il imaginer, ne serait-ce qu'un instant, que cela arrive à leur époux? Jusqu'à mon dernier jour, je ne parviendrai pas à comprendre pourquoi il aura fallu attendre aussi longtemps avant que les secours soient autorisés à faire le travail difficile qui est le leur, et comment on a pu utiliser des dépouilles humaines comme pions dans un jeu politique. On entend les orateurs autour de cette table parler de jeux politiques, mais ce sont des dépouilles mortelles humaines qui ont été utilisées pour ce jeu-ci, et c'est ignoble. J'espère que le monde n'aura plus jamais à être témoin de cela à l'avenir.

Les images de jouets d'enfants traités avec indifférence, de bagages ouverts et de passeports – y compris des passeports d'enfants – exhibés devant les caméras sont en train de transformer le chagrin et la peine d'une nation tout entière en colère. Nous exigeons un accès sans entrave au terrain. Nous exigeons que le site de l'accident soit traité avec respect. Nous exigeons que les victimes et les multitudes de personnes qui en pleurent la mort puissent conserver leur dignité.

J'appelle la communauté internationale, le Conseil de sécurité, et quiconque à même d'exercer une influence sur la situation sur le terrain à nous permettre de ramener les dépouilles des victimes chez elles et de les rendre à leurs proches sans plus de retard. Elles méritent de rentrer.

Nous sommes en train de prendre la direction de l'examen médico-légal des dépouilles, et je fais le serment que les Pays-Bas feront tout ce qui est en leur pouvoir pour veiller à ce que tous les corps soient identifiés et rapatriés chez eux, où que ce soit. Nous allons œuvrer sans relâche avec tous les pays et les organisations internationales concernés afin que cela puisse se concrétiser le plus rapidement possible.

Je me félicite également qu'une enquête véritable soit organisée pour faire la lumière sur la cause de la tragédie du vol MH 17, comme l'évoque la résolution adoptée aujourd'hui. Les Pays-Bas ont accepté de jouer un rôle de premier plan dans cette enquête, en coopération étroite avec les pays compétents, l'ONU et l'Organisation de l'aviation civile internationale. J'ai pleinement conscience de l'immense responsabilité qui nous incombe à présent, et je peux donner l'assurance que nous ferons tout notre possible pour nous acquitter de cette responsabilité de manière satisfaisante.

S'agissant de la sûreté et de la sécurité du site et des enquêteurs internationaux, j'insiste sur la responsabilité

que le Conseil de sécurité a lui-même endossée, avec la résolution adoptée aujourd'hui, de prendre des mesures supplémentaires si les circonstances l'exigent.

Une fois que l'enquête aura déterminé qui est à l'origine de la destruction en vol du vol MH 17, il s'agira alors de faire jouer les processus d'établissement des responsabilités et de justice. Nous le devons aux victimes; nous le devons à la justice; nous le devons à l'humanité. Je plaide pour que chacun fasse preuve de toute la coopération nécessaire, pour que toute la justice puisse être faite. Nous n'aurons de cesse que tous les faits soient établis et que justice ait été rendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la présence de la Ministre australienne et des Ministres luxembourgeois et néerlandais des affaires étrangères.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de donner à ma délégation la possibilité de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui. Je tiens également à remercier tous les membres du Conseil, et en particulier la délégation australienne, des efforts qu'ils ont déployés pour coordonner et présenter la résolution 2166 (2014). Nous saluons son adoption à l'unanimité par le Conseil aujourd'hui.

Étant l'un des pays les plus durement touchés par la tragédie du vol MH 17, la Malaisie attache une grande importance à cette résolution. De l'avis de ma délégation, ce texte pose les bases de la marche à suivre pour la communauté internationale, en particulier le système des Nations Unies et ses mécanismes, en vue de répondre aux nombreuses questions soulevées par l'accident du vol MH 17. Je tiens à souligner que quelles que soient les mesures prises, cela ne compensera ni n'apaisera jamais la tristesse et la douleur des familles et des proches des victimes qui se trouvaient à bord du vol MH 17. Il nous incombe, à nous, membres de la famille des Nations Unies, d'honorer la mémoire des victimes en menant une enquête exhaustive, minutieuse et indépendante sur la destruction du vol MH 17.

Vendredi dernier, durant la séance d'urgence tenue par le Conseil sur l'Ukraine (voir S/PV.7219), j'ai informé le Conseil que la Malaisie dépêcherait immédiatement une équipe à Kiev pour apporter son concours à l'enquête sur le vol MH 17. Cette équipe est arrivée à Kiev samedi, 19 juillet. L'équipe malaisienne dépêchée à Kiev a rejoint d'autres équipes nationales en provenance des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des États-Unis pour former l'équipe internationale d'enquête conjointe.

La Malaisie note à regret qu'à ce jour, l'équipe internationale d'enquête conjointe n'a pas pleinement accès au lieu de l'accident. La Malaisie estime que ce manque d'accès est inacceptable et appelle de nouveau tous les États et acteurs de la région à coopérer pleinement au travail des enquêteurs internationaux, ce qui nécessite notamment de leur accorder un accès immédiat et sans entrave au lieu de l'accident. Il faut également garantir la sûreté et la sécurité des équipes d'enquête.

Dans le même temps, toutes les parties doivent tout mettre en oeuvre pour préserver l'intégrité du lieu de l'accident afin de faciliter le travail des équipes d'enquête. Il faut par ailleurs veiller à ce que les corps et les restes des victimes soient traités avec dignité et respect. Pour la Malaisie, l'une des grandes priorités de l'équipe d'enquête est de retrouver, d'identifier et de rapatrier les corps et les restes des victimes. Cela permettra aux familles et aux proches de faire le travail de deuil et aux dépouilles d'être inhumées dignement.

Le vol MH 17 était un avion de ligne civil. S'il est confirmé que cet avion a été abattu, nous exigeons que les responsables de cet acte en répondent rapidement devant la justice. Nous estimons que la résolution 2166 (2014) ouvre la voie à un tel effort, et c'est pourquoi nous l'avons appuyée avec énergie en nous en portant coauteurs. Nous espérons maintenant qu'elle sera pleinement mise en œuvre par toutes les parties concernées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : La tragédie du vol MH 17 de la compagnie Malaysia Airlines nous a tous profondément choqués et attristés. Nous sommes tous endeuillés. Mais la douleur est encore plus vive pour les familles et les amis des victimes, qui doivent faire face à la disparition d'un être cher. Tandis que les efforts se poursuivent pour tenter de comprendre les circonstances de l'accident du vol MH 17, qui a coûté la vie à tant d'innocents, la situation à laquelle nous assistons actuellement est extrêmement pénible, en particulier pour les familles des victimes. Nous partageons leur douleur et leur chagrin.

Depuis l'accident, divers efforts et initiatives ont été entrepris par de nombreux pays pour enquêter sur

les faits, et nous nous en félicitons. L'Indonésie tient à souligner que même en cas de tragédie humanitaire, toutes les parties concernées doivent coopérer. Dans le cas présent, elles doivent collaborer et apporter leur concours aux peuples et aux gouvernements des pays d'origine des victimes. Nous nous félicitons donc de l'adoption de la résolution 2166 (2014), dont l'Indonésie s'est portée coauteur, sur cette question précise. Nous remercions aussi l'Australie d'en avoir été à l'initiative.

Notre délégation se félicite que le Conseil, dans la résolution, exige le plein accès, sans restrictions, des parties compétentes au lieu de l'accident et à la zone environnante et appuie la réalisation d'une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante sur l'incident. Pour l'Indonésie et l'ensemble de la communauté internationale, il importe également de procéder à l'évacuation des corps des victimes avec dignité, respect et professionnalisme et de veiller à ce que ce processus commence immédiatement. Nous insistons aussi sur le fait que les corps des victimes doivent être rapatriés sans plus attendre.

L'Indonésie renouvelle son ferme appui au processus d'enquête et sa disposition à y apporter son concours, notamment en s'associant aux efforts d'identification des victimes du vol MH 17. Ces morts tragiques et gratuites suscitent l'émotion dans le monde entier et nous exigeons également que les responsables de cet acte abominable répondent de leur crime odieux. Nous savons que cela ne ramènera pas les filles, les fils, les mères, les pères, les sœurs, les frères ou les amis des familles qui tentent de surmonter cette perte immense. Mais, justice doit être rendue et nous demandons instamment à toutes les entités et à tous les pays concernés de jouer pleinement leur rôle pour veiller à ce que cette exigence, de même que les autres énoncées dans la résolution, soit satisfaite.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Sergeyev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil d'avoir convoqué la présente séance. Je présente de nouveau nos plus sincères condoléances aux familles et aux amis des victimes. Aujourd'hui, toute l'Ukraine est en deuil. Nous avons pris contact avec les Ambassades des Pays-Bas, de la Malaisie, de l'Australie, de l'Indonésie, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Belgique, des Philippines et du Canada en Ukraine pour déposer des fleurs et exprimer notre tristesse.

Nous tenons à remercier la délégation australienne d'avoir proposé la résolution 2166 (2014) sur l'enquête à mener après qu'un aéronef civil effectuant un vol international, le vol MH17 de la compagnie Malaysia Airlines, a été abattu dans la province de Donetsk en Ukraine, résolution dont la délégation ukrainienne s'est portée coauteur. Nous sommes convaincus que cette résolution facilitera la réalisation d'une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante sur l'incident, conformément aux directives de l'aviation civile internationale.

Immédiatement après le crash, l'Ukraine, faisant preuve de la plus grande transparence, a invité le jour même l'Organisation de l'aviation civile internationale, INTERPOL et les représentants de tous les pays ayant perdu des ressortissants dans cette tragédie, ainsi que la Fédération de Russie, à participer à l'enquête. Certains d'entre eux sont déjà arrivés en Ukraine et ont entamé leur travail à Kharkiv.

Le Président Porochenko a donné l'ordre que cessent immédiatement toutes les activités militaires dans un rayon de 40 kilomètres autour du site de l'accident afin de garantir la sécurité et la sûreté de l'enquête internationale. Nous demandons donc à la Fédération de Russie d'user de toute son influence sur les groupes armés prorusses qui agissent illégalement dans la région de Donetsk pour qu'ils mettent fin à leurs activités militaires et accordent un accès sécurisé au site de l'accident. Nous pensons qu'il faut laisser l'enquête établir non seulement la cause technique de l'accident, mais également les autres circonstances importantes, à savoir qui a véritablement tiré le missile, et comment des armes de haute précision et à longue portée ont pu se retrouver entre les mains de groupes armés illégaux. D'où proviennent ces armes?

Conformément à la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale, et comme l'a mentionné dans sa déclaration le représentant de la France, l'Ukraine est en droit de diriger l'enquête. C'est aussi notre droit de partager cette direction. Le Premier Ministre ukrainien, M. Arseniy Iatseniouk, a déclaré aujourd'hui que l'Ukraine était prête à transférer le rôle de coordonnateur de l'enquête sur l'accident du Boeing 777 de la Malaysia Airlines au Royaume des Pays-Bas, à la demande de ce pays. Dans son allocution, le Premier Ministre, M. Iatseniouk, a déclaré :

> « En tant que partie ayant le plus souffert, les Pays-Bas peuvent mener l'enquête en étroite coordination et coopération avec toutes les autres

parties. Tous les organes ukrainiens chargés du maintien de l'ordre,ainsi que les partenaires internationaux, s'emploient d'ores et déjà à mener une enquête internationale exhaustive, minutieuse et transparente sur cette tragédie ».

Nous condamnons tout particulièrement les actes moralement répugnants commis par les groupes armés illégaux qui contrôlent le lieu de l'accident. Selon les dires des habitants locaux d'Alchevsk, dans la région de Lougansk, des objets de valeur appartenant aux victimes de l'accident d'avion ont été apportés par les terroristes dans une ambulance précédemment volée jusqu'à la ville, où ils ont fait étalage de leurs trophées – des sacs d'enfants, des valises et des devises étrangères qu'ils sont parvenus à dérober sur le site de l'accident. Cela démontre le manque d'humanité de ceux qui s'autoproclament « République populaire ». Le fait que, pendant ces trois derniers jours, les groupes armés illégaux ont empêché les autorités légitimement chargées de l'enquête, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ainsi que d'autres, d'accéder en toute sécurité et sans restrictions au lieu de l'accident et à ses environs prouve bien qu'ils tentent de dissimuler des indices à la communauté internationale.

Je voudrais citer le Président ukrainien :

« En abattant cet avion, les militants ont commis trois crimes : l'acte terroriste consistant à tirer un missile sur un avion civil; le traitement insultant infligé aux cadavres, et notamment leur déplacement; et enfin, la destruction d'indices et l'obstruction du travail non seulement de la commission d'enquête ukrainienne, mais aussi des experts internationaux de la commission de l'Organisation de l'aviation civile internationale ».

Les soi-disant Républiques de Lougansk et de Donetsk doivent être considérées comme des organisations terroristes, non seulement en Ukraine, mais partout dans le monde. La coopération avec celles-ci doit être vue comme un soutien au terrorisme.

Les activités militaires terroristes illégales ne peuvent perdurer qu'avec le soutien direct et manifeste de la Fédération de Russie, et ce malgré les appels incessants qui lui ont été lancés par l'Ukraine et la communauté internationale pour qu'elle y mette fin. Bien que les autorités de Moscou n'aient cessé d'insister qu'ils n'étaient pas impliqués dans la situation qui prévaut dans la région du Donbass, des faits irréfutables indiquent clairement le contraire.

Des citoyens russes sont membres de la direction de ces groupes terroristes. Les armes lourdes et les munitions proviennent toujours du côté russe de la frontière. Pas plus tard qu'hier, une colonne de lourds véhicules de combat blindés a tenté de pénétrer en Ukraine à travers la frontière avec la Russie, au poste de contrôle frontalier d'Izvarino. La Russie finance les terroristes. Un grand nombre de provocations ont lieu à la frontière russo-ukrainienne.

Les paroles de la Russie ne sont donc pas conformes à ses actes. L'Ukraine exige que la partie russe mette immédiatement fin à ses provocations à la frontière avec l'Ukraine, cesse d'entraver les efforts déployés par la partie ukrainienne et la communauté internationale pour mettre fin au terrorisme et à la violence dans les régions de Donetsk et de Lougansk, qui sont des districts (« oblasts ») ukrainiens, revienne au plan de paix du Président Porochenko, retire ses forces de la frontière ukrainienne, et cesse de menacer la paix et la sécurité dans notre pays, dans la région et dans le monde entier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Buffin (Belgique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder la parole afin que je puisse expliquer la position du Gouvernement belge sur la résolution 2166 (2014) qui vient d'être adoptée aujourd'hui, et dont la Belgique a décidé de se porter coauteur. Vendredi dernier, devant le Conseil de sécurité, la Belgique a appuyé la proposition de l'Australie concernant une résolution du Conseil de sécurité. Nous sommes reconnaissants à l'Australie d'avoir préparé le texte qui a été adopté aujourd'hui, et tenons à remercier tous les pays qui lui ont exprimé leur appui.

La Belgique a condamné dans les termes les plus forts la destruction du vol MH 17 de la Malaysia Airlines. Elle réitère l'appel qu'elle a lancé vendredi dernier en faveur de l'ouverture immédiate d'une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante, dirigée par l'Ukraine en étroite collaboration avec l'Organisation de l'aviation civile internationale. Malgré certains faits positifs survenus récemment, la Belgique demeure très préoccupée par l'absence persistante d'un plein accès au site de l'accident. La Belgique est profondément troublée par les informations signalant que les représentants des groupes armés fouillent l'épave, l'équipement, les débris, les effets personnels et les dépouilles. Notre priorité absolue

doit être d'identifier et rapatrier les corps des victimes. Nous demandons que cela se fasse de manière digne, respectueuse et professionnelle. La Belgique est prête à étayer l'ensemble des efforts déployés à cet égard.

Nous appelons toutes les parties, en particulier celles de la région, à user de leur influence sur les acteurs locaux pour autoriser l'accès immédiat et l'ouverture de l'enquête internationale. L'adoption par consensus, aujourd'hui, de la résolution 2166 (2014) doit y contribuer. Nous appelons en outre à coopérer aux niveaux international et régional, et saluons en particulier l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour le rôle constructif qu'elle a joué jusqu'ici.

Aujourd'hui est la fête nationale belge, mais notre pays pleure encore les six Belges qui ont perdu la vie dans ce terrible accident, de même que toutes les victimes, quelle que soit leur patrie. Nos pensées et notre sympathie vont tout particulièrement aux familles et amis des 193 victimes originaires des Pays-Bas, un pays qui nous est particulièrement proche et cher.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2166 (2014) du Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons de l'avoir coparrainée, et félicitons l'Australie du leadership dont elle a fait montre sur cette question. Il était impératif que le Conseil envoie un message fort et uni pour que l'enquête internationale sur la destruction du vol MH 17 de la Malaysia Airlines s'ouvre sans délai, que l'intégrité du site de l'accident soit préservé, et que respect et dignité soit accordés aux victimes. Il s'agit, comme l'a dit la Ministre des affaires étrangères Mme Bishop, d'une mesure énergique.

La Nouvelle-Zélande appuie fermement l'appel lancé dans la résolution en faveur de l'ouverture d'une enquête indépendante dirigée par l'Ukraine en étroite coordination avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et d'autres experts internationaux, et notamment avec les Pays-Bas qui y jouent un rôle, comme nous l'a expliqué tout à l'heure le Ministre des affaires étrangères de ce pays, M. Timmermans. Nous semblons maintenant être dans une situation où une partie de cette coopération est désormais au point de se concrétiser, même si nous devons encore patienter pour voir comment les choses vont évoluer.

Il paraît de plus en plus évident que l'accident du vol MH 17 de la Malaysia Airlines n'était pas un accident, et qu'il s'agit d'un acte criminel punissable en vertu du droit national et international; les responsables doivent donc en répondre. Nous appelons tout particulièrement l'ensemble des pays concernés à agir conformément à leurs obligations juridiques internationales. Cela signifie que le lieu de l'incident est une scène de crime, mais des informations indiquent que les séparatistes locaux refuseraient l'accès à ces lieux et auraient retiré des éléments de preuve, y compris les boîtes noires, si déterminantes pour les enquêtes sur les accidents aériens. Il semble qu'elles aient maintenant été remises mais des personnes non autorisées n'auraient jamais dû y toucher. Le déplacement des corps des victimes est encore pire.

Nous appelons ces personnes à coopérer avec les autorités internationales, immédiatement et sans réserve, en particulier pour autoriser un couloir d'accès total, sûr et libre au lieu de l'incident. Nous demandons également à la Russie de se servir de son influence auprès de ces groupes pour veiller à ce que des progrès soient faits, immédiatement. L'intégrité du lieu de la catastrophe doit être préservée et les corps traités avec le respect voulu, de même que les effets personnels, y compris les passeports. Ceux qui s'emparent de ce qu'ils trouvent sur les corps ou qui jouent avec les jouets tombés des mains d'enfants sont totalement méprisables. Les victimes ne sont pas traitées avec la dignité voulue. Une telle insensibilité est offensante pour les victimes et inflige de nouvelles souffrances inutiles aux familles en deuil. C'est absolument inacceptable. Nous accueillons avec satisfaction les informations selon lesquelles les corps seraient maintenant ramenés à Amsterdam mais c'est le traitement digne qui aurait dû leur être réservé il y a plusieurs jours, pas juste maintenant.

La résolution 2166 (2014) démontre que la communauté internationale est déterminée à ce que les choses avancent, maintenant. Les autorités compétentes doivent pouvoir exécuter les tâches qui leur sont confiées sans restrictions et sans aucune immixtion. Le Conseil de sécurité doit accorder une attention particulière et soutenue à cette crise, et veiller à ce que des progrès soient faits rapidement, que la dignité humaine soit respectée et que les auteurs de cet acte criminel violent soient traduits en justice.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Cabactulan (Philippines) (*parle en anglais*) : Dans la catastrophe du vol MH 17 de la compagnie Malaysia Airlines, les Philippines ont perdu une mère et ses deux enfants. Les Philippines expriment une nouvelle fois leurs plus sincères condoléances aux familles qui ont perdu des êtres chers et aux Gouvernements des pays dont étaient originaires les victimes : l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, l'Indonésie, la Malaisie,, Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, États-Unis et le Viet Nam.

Ma délégation condamne à nouveau cet incident dans les termes les plus énergiques. Les Philippines appuient sans réserve une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante, comme y ont déjà appelé le Conseil et le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. Cette enquête devrait permettre d'apporter plus d'éclaircissements et des informations précises sur les circonstances entourant cet incident regrettable afin que les auteurs de cet acte des plus répugnants en soient tenus pleinement responsables.

Les Philippines craignent que l'intégrité du site de l'incident ait été compromise et, à cet égard, demandent instamment aux parties concernées de sécuriser le lieu de l'incident et d'accorder aux enquêteurs un accès libre et immédiat au lieu de la catastrophe pour que l'enquête puisse commencer sans plus tarder. Les dépouilles des victimes doivent être toutes retrouvées, recouvrées et inhumées comme il se doit. Nous devons ramener ces êtres chers chez nous. Nous le devons à leur mémoire et à leurs familles. Les auteurs doivent être identifiés et tenus pleinement responsables de cet acte des plus ignobles. Nous devons être unis pour veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises afin que justice soit finalement rendue.

Ma délégation est très reconnaissante à la Ministre australienne des affaires étrangères, Mme Julie Bishop, pour le rôle moteur qu'elle a joué dans l'élaboration d'un projet de résolution qui, avec toutes ses contributions et son appui, a ensuite été adopté à l'unanimité par le Conseil. La résolution 2166 (2014) est une mesure importante ayant une orientation pratique en vue d'atteindre notre objectif commun. Les Philippines appuient pleinement la résolution. Nous nous en sommes portés coauteurs. En effet, nous appuierons tous les efforts visant à obtenir justice pour tous et à honorer la mémoire des 298 vies irremplaçables perdues quand l'avion de ligne MH 17 de la compagnie Malaysia Airlines a été abattu.

Nous espérons vraiment que la résolution 2166 (2014) sera pleinement mise en œuvre. Cette catastrophe épouvantable exige un apaisement total.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Thoms (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes sincères condoléances et toute ma sympathie au Ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Timmermans, et au peuple néerlandais, à la Ministre australienne des affaires étrangères, Mme Bishop, et au peuple australien, et à toutes les autres personnes dont des compatriotes, des proches, des membres de la famille ou des amis se trouvaient à bord du vol MH 17. Deux cent quatre-vingt-dix-huit vies ont été perdues de façon tragique. Nous pleurons la perte de quatre de nos concitoyens. Mon gouvernement est très reconnaissant des condoléances présentées par de si nombreuses délégations au cours des derniers jours.

L'Allemagne est consternée par les éléments de plus en plus nombreux indiquant que l'avion de ligne aurait bel et bien été abattu. Il s'agirait alors d'un crime intolérable. Ce qui ce passe actuellement sur le lieu de l'incident est inacceptable et honteux. Le monde assiste avec effroi aux conditions abominables qui y règnent.

Nous accueillons avec satisfaction l'adoption de la résolution 2166 (2014) et nous appelons tous les acteurs à s'assurer que les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les experts internationaux aient un accès libre et sûr au lieu de l'incident; que le recouvrement des corps des victimes et leur transport à Kharkiv ne soient plus entravés, comme l'ont proposé les Pays-Bas; que toute nouvelle falsification d'éventuels éléments de preuve soit exclue; et qu'une enquête internationale soit engagée dans les meilleurs délais pour un examen des faits exhaustif et approfondi. Nous saluons les efforts déployés à ce jour par le Gouvernement ukrainien à cet effet. Nous saluons également l'annonce faite aujourd'hui par le Président Porochenko d'un cessez-le-feu unilatéral autour du lieu de l'incident^, mesure que les séparatistes doivent également prendre immédiatement.

La destruction en vol du MH 17 donne une dimension mondiale au conflit dans l'est de l'Ukraine. Elle donne un caractère encore plus urgent à un

règlement pacifique et négocié. Il faut mettre un terme au conflit dans l'est de l'Ukraine. Nous avons besoin d'urgence d'un cessez-le-feu bilatéral et de l'ouverture de véritables négociations. L'Allemagne s'emploie sans relâche à promouvoir cette solution pacifique, comme le montre les innombrables échanges et réunions entre la Chancelière, Mme Merkel, le Ministre des affaires étrangères, M. Steinmeier, et d'autres hauts responsables.

Hélas, les dirigeants russes n'ont jusqu'ici pas réussi à décourager les séparatistes de commettre leurs actes illégaux ni à mettre fin à l'infiltration d'armes, de combattants et de munitions. Nous attendons de la Russie qu'elle use enfin de son influence sur les séparatistes, qu'elle empêche les citoyens russes de les rejoindre, et qu'elle prenne immédiatement toutes les mesures nécessaires pour assurer un contrôle efficace de la frontière entre la Russie et l'Ukraine. Nous attendons également de la Russie qu'elle appuie pleinement l'enquête concernant les causes de la catastrophe, en exerçant en particulier les pressions nécessaires sur les séparatistes pour qu'ils cessent immédiatement de détruire les éléments de preuve et donnent un plein et libre accès aux enquêteurs ukrainiens et internationaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada pleure la mort terrible des personnes qui se trouvaient à bord du vol MH 17 de la compagnie Malaysia Airlines et se joint sans réserve aux coauteurs de la résolution 2166 (2014), qui condamne fermement cette atrocité. Nous appelons à une enquête internationale immédiate, exhaustive, crédible et sans entrave sur cet incident, conformément aux directives de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Le temps presse, et il est essentiel que les groupes pro-russes qui contrôlent actuellement le lieu de l'incident n'entravent ni le travail des équipes chargées de l'enquête ni les efforts de récupération et de rapatriement des dépouilles des victimes.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le Canada a accueilli favorablement la déclaration du 17 juillet du groupe de contact trilatéral. Toutefois, les déclarations ne suffisent pas. La Russie et les militants pro-russes doivent joindre les actes à la parole et coopérer pleinement à l'enquête. Le conflit dans l'est de l'Ukraine a été engendré et perpétré par le régime de Poutine. Les preuves du soutien financier et matériel russe aux groupes armés illégaux dans l'est de l'Ukraine sont claires et convaincantes. Et le soutien continu du Président Poutine à ces groupes constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le Président Poutine a la capacité de mettre fin à cette guerre. Il peut le faire en cessant de soutenir les forces pro-russes, en cessant de masser ses troupes à la fin ukrainienne, en retirant ses troupes de Crimée et en usant de l'influence considérable de la Russie pour négocier un cessez-le-feu.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Notre besoin de réponses, de justice, et notre besoin de respect pour les amis et familles endeuillés des victimes doit nous unir tous ici aujourd'hui. Le Canada, en tant que pays comme en tant qu'État hôte de l'OACI, se tient prêt à fournir tout l'appui qu'il est en son pouvoir d'apporter à ces fins. Il faut que justice soit faite. Et la justice ne se fait pas sans la vérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Le Hoai Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la participation des Ministres des affaires étrangères de l'Australie, du Luxembourg et des Pays-Bas.

Je voudrais maintenant faire une déclaration à titre national, qui traduit le point de vue des Ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ASEAN), tel qu'exposé dans sa déclaration du 19 juillet.

> « Les États membres de l'ASEAN condamnent dans le termes les plus forts la destruction en vol de l'avion de ligne MH 17 de la Malaysia Airlines dans l'est de l'Ukraine le 17 juillet 2014. Nous sommes sous le choc après la mort tragique des 298 personnes de nationalités diverses qui se trouvaient à bord de l'avion.
>
> Le vol MH 17 survolait un espace aérien qui n'était soumis à aucune restriction et suivait un couloir aérien qui avait été déclaré sûr par l'Organisation de l'aviation civile internationale. C'est un itinéraire de vol emprunté par un grand nombre de compagnies aériennes internationales reliant l'Asie à l'Europe.
>
> Les États membres de l'ASEAN soulignent qu'il est impératif que nous découvrions ce qui est exactement arrivé au vol MH 17. Nous demandons l'ouverture d'une enquête exhaustive,

indépendante et transparente sur la catastrophe. Nous insistons sur la nécessité de ne pas entraver l'enquête.

Les États membres de l'ASEAN expriment par la présente leur profonde tristesse et leurs plus sincères condoléances aux familles et aux proches de ceux qui étaient à bord du vol MH 17 ».

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 55.